



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

CISI

Question orale n° 1457

### Texte de la question

M. Jean-Marc Salinier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le projet d'achat par la compagnie des signaux du groupe CISI, filiale de CEA Industrie. Les deux mille salaries de cette entreprise de service informatique s'inquietent des conditions dans lesquelles cette vente s'effectue et des consequences sur le plan social d'un rachat par une entreprise qui n'a pas fait preuve jusqu'ici de ses capacites en matiere de dialogue social. Si personne ne conteste les difficultes financieres de CISI et la taille de ce groupe au niveau mondial, on peut en revanche s'etonner des choix faits par la direction de CEA Industrie dans le domaine du service en informatique. Pourquoi, par exemple, CEA Industrie a-t-il laisse prosperer en son sein un deuxieme groupe remplissant les memes fonctions, Euriware, sans avoir jamais envisage une fusion des deux societes ? On peut egalement s'interroger sur le fait que CEA Industrie n'avait pratiquement pas recours aux services de CISI alors qu'elle developpait en son sein des equipements informatiques de grande puissance et qu'Euriware faisait 90 % de son chiffre d'affaires avec le CEA. A l'heure actuelle, le rachat de CISI par la Compagnie des signaux se fait sans veritable projet industriel. La Compagnie des signaux n'a pas veritablement de connaissance approfondie des metiers de l'infogerance ou du calcul scientifique. En revanche, le president-directeur general de cette societe a deja annonce un sureffectif de plus de deux cents personnes. Quand on sait qu'une dizaine de plan sociaux ont eu lieu a la Compagnie des signaux depuis 1991 et que trois d'entre eux font l'objet d'une action devant les tribunaux, on comprend l'inquietude des salaries. Pourtant, les organisations syndicales sont pretes a une veritable discussion sur l'avenir du groupe CISI. Il lui demande donc s'il est pret a suspendre la procedure de rachat du groupe CISI par la Compagnie des signaux, dans l'attente d'une veritable negociation avec les organisations representatives du personnel sur l'avenir du groupe, et, plus globalement, comment il entend maintenir en France un secteur performant de l'ingenierie et des services informatiques, tout particulierement dans la mouvance du secteur public.

### Texte de la réponse

M. le president. M. Jean-Marc Salinier a presente une question no 1457.

La parole est a M. Jean-Marc Salinier, pour exposer sa question.

M. Jean-Marc Salinier. Monsieur le secretaire d'Etat a la recherche, je souhaite attirer votre attention sur le projet d'achat par la Compagnie des signaux du groupe CISI, filiale de CEA-Industrie. Les 2 000 salaries de cette entreprise de service informatique s'inquietent des conditions de cette vente et des consequences sur le plan social d'un rachat par une entreprise qui n'a pas fait preuve jusqu'ici de ses capacites en matiere de dialogue social. Si personne ne conteste les difficultes financieres de CISI, on peut en revanche s'etonner des choix faits par la direction de CEA-Industrie dans le domaine du service en informatique. Pourquoi, par exemple, CEA-Industrie a-t-elle laisse prosperer en son sein un deuxieme groupe remplissant les memes fonctions, Euriware, sans avoir jamais envisage une fusion des deux societes ? On peut egalement s'interroger sur le fait que CEA-Industrie n'avait pratiquement pas recours aux services de CISI alors qu'elle developpait en son sein des equipements informatiques de grande puissance et qu'Euriware faisait 90 % de son chiffre d'affaires avec le CEA.

A l'heure actuelle, le rachat de CISI par la Compagnie des signaux se fait sans véritable projet industriel. La Compagnie des signaux n'a pas véritablement de connaissance approfondie des métiers de l'infogérance ou du calcul scientifique. En revanche, le président-directeur général de cette société a déjà annoncé un sureffectif de plus de deux cents personnes, soit 10 % du personnel. Quand on sait qu'une dizaine de plans sociaux ont eu lieu à la Compagnie des signaux depuis 1991 et que trois d'entre eux font l'objet d'une action devant les tribunaux, on comprend l'inquiétude légitime des salariés. Pourtant, les organisations syndicales sont prêtes à une véritable discussion sur l'avenir du groupe CISI. Le Gouvernement est-il prêt à suspendre la procédure de rachat du groupe CISI par la Compagnie des signaux en attendant d'une véritable négociation avec les organisations représentatives du personnel sur l'avenir du groupe ? Plus globalement, comment entend-t-il maintenir, en France, un secteur performant de l'ingénierie et des services informatiques, tout particulièrement dans la mouvance du secteur public ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'État à la recherche. Monsieur le député, votre question me donne l'occasion de faire le point sur l'avenir du groupe CISI, tout au moins pour le court terme.

CEA-Industrie, déterminé à effectuer un recentrage de ses participations dans les secteurs ayant un rapport plus direct avec son activité principale, a décidé en 1994 - et les objectifs n'ont pas changé - de se désengager du groupe CISI dont il est l'actionnaire majoritaire. Voilà pour la motivation du CEA concernant sa volonté de se défaire de CISI.

Après l'échec des discussions avec la société Sema Group, CEA-Industrie, avec l'accord du Gouvernement, a poursuivi sa recherche d'investisseurs intéressés par tout ou partie du groupe, ce qui est dans la logique du désinvestissement. À la suite de l'appel d'offres lancé en fin d'année 1996 et après examen des offres reçues, il est apparu que la proposition de reprise de l'ensemble du groupe CISI par la Compagnie des signaux présentait, sur les autres solutions, l'avantage de préserver au mieux à la fois les intérêts patrimoniaux de l'État - c'est important car le groupe CISI a une grande valeur - et l'intégrité du groupe CISI, ce qui est également essentiel. Après consultation des organes représentatifs des personnels, la société Cap Gemini, actionnaire minoritaire du groupe, sera saisie de ce projet pour l'exercice éventuel de son droit de préemption avant l'écoulement d'une date limite, je crois.

S'agissant d'un projet de privatisation d'une entreprise publique, la réalisation de cette cession sera évidemment subordonnée à la publication d'un décret de privatisation après consultation des instances ad hoc.

Il va de soi que la politique du Gouvernement est de maintenir un secteur d'ingénierie dans les services informatiques, là où la France a une position particulièrement forte, alimentée - dois-je le rappeler ? - par une recherche, fondamentale et appliquée, d'un niveau d'excellence tout à fait remarquable, notamment au sein d'un organisme que vous connaissez sans doute : l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et automatique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Salinier Jean-Marc](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1457

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 avril 1997, page 2502

**Réponse publiée le :** 16 avril 1997, page 2425

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997